#### Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 1059

Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur Génie optique option : instrumentale

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie
Modalités d'élaboration de références :	
CPC n° 3	

#### Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

255 Electricite, électronique

Formacode(s):

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce BTS effectue, partiellement ou en totalité, l'analyse fonctionnelle d'un système optique, la conception de prototypes, l'élaboration de procédures de fabrication. Il intervient dans l'installation, le dépannage et la maintenance d'appareils.

Le technicien supérieur en optique instrumentale collabore à la conception et à la réalisation des instruments d'optique, qu'il s'agisse de dispositifs de recherche ou d'appareils industriels (microscopes, périscopes, jumelles, etc.).

# Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Domaines de l'astronomie, la médecine, la biologie médicale.

Technicien de laboratoire en électronique. Technicien électronicien d'études. Technicien d'études-recherche-développement en électronique.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

H1209: Intervention technique en études et développement électronique H1210: Intervention technique en études, recherche et développement

# Modalités d'accès à cette certification

## Descriptif des composantes de la certification :

- Mise en oeuvre d'un système Epreuve professionnelle de synthèse
- Français
- Langue vivante étrangère 1
- Mathématiques
- Physique appliquée
- Economie et gestion de l'entreprise
- Langue vivante étrangère 2

#### Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUING	ON COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un enseignant- chercheur ou un inspecteur pédagogique
		régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de
	+	la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	ldem
Après un parcours de formation continue	X	ldem
En contrat de professionnalisation	X	ldem
Par candidature individuelle	X	ldem
Par expérience dispositif VAE	X	ldem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		Χ
Accessible en Polynésie Française		Х

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

# Référence du décret général :

Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur

## Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 28 juillet 1998

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

# Pour plus d'informations

### Statistiques:

Base Reflet Cereq

http://www.cereq.fr

### Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

http://www.cndp.fr

http://www.onisep.fr

Lieu(x) de certification :

 $\label{leq:leading} \textbf{Lieu}(\textbf{x}) \ \textbf{de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur:}$ 

Historique de la certification :